



A CTUALITÉS

Date limite pour l'immatriculation obligatoire au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)

→ **L'auto-entrepreneur déjà en activité** a jusqu'au **19 décembre 2015** pour demander son immatriculation au RCS ou au RM.

L'auto-entrepreneur doit obligatoirement s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés (RCS) s'il crée une activité commerciale ou au répertoire des métiers (RM) s'il crée une activité artisanale à titre principal ou secondaire.

→ **Quel imprimé utiliser ?**

Vous devez remplir l'imprimé Cerfa n°15260*01 à télécharger sur le site www.service-public.fr > Services en ligne et formulaires.

→ **Quelles pièces justificatives fournir ?**

La liste des pièces justificatives à fournir est consultable sur le site www.lautoentrepreneur.fr à partir de liens en page d'accueil.

→ **Où s'adresser ?**

Si vous êtes artisan, vous devez vous adresser au CFE (Centre de formalités des entreprises) de la chambre de métiers et de l'artisanat correspondant à votre lieu d'activité professionnelle.

Si vous êtes commerçant, vous devez vous adresser au greffe du tribunal de commerce correspondant à votre lieu d'activité professionnelle.

Obligation de déclarer votre chiffre d'affaires et de payer vos cotisations en ligne

Cette obligation vous concerne si votre chiffre d'affaires de l'année 2014 est supérieur à :

- 16 450 € pour les prestations de services ou activités libérales
- 41 100 € pour les activités d'achat / vente

→ Si vous ne respectez pas cette obligation, une pénalité vous sera appliquée.



Comment faire pour déclarer et payer en ligne ?

Sur www.lautoentrepreneur.fr en 2 clics :

1

S'inscrire pour déclarer et payer

2

DECLAREZ ET PAYEZ EN LIGNE

S'INSCRIRE POUR DECLARER ET PAYER

Entrez votre n° Siret, nom et prénom, téléphone et courriel

Pour obtenir un mot de passe :

siret
votre nom
votre prénom
téléphone
courriel

Valider

DECLAREZ ET PAYEZ

Avec votre n° Siret, nom, prénom et mot de passe

Complétez vos coordonnées, puis validez. Vous allez être dirigé sur Net-entreprises.fr pour finaliser votre inscription.

BON À SAVOIR

Pour vous accompagner lors de votre inscription, le guide « *Mode d'emploi de la dématérialisation pour déclarer et payer* » est à votre disposition sur la page d'accueil du site www.lautoentrepreneur.fr



Comment remplir votre déclaration en ligne ?

NET-ENTREPRISES.FR

La déclaration des **auto-entrepreneurs**

DECLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES
Régime micro social simplifié
2ème trimestre 2015
Exigible au 31 juillet 2015

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Déclaration	
1 Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
2 Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
3 Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €
Montant à payer	
Cotisations, taxes et impôt	(+) 0 €
Contribution à la formation professionnelle	(+) 0 €
Déduction éventuelle	(-) 0 €
Montant à payer	(=) 0 €
Paiement par	
<input checked="" type="radio"/> Téléversement	<input type="radio"/> Carte bancaire
Vérifiez l'affectation ci-dessous :	
CRCAM D'AQUITAINE	(+) 0 €
CRCAM D'AQUITAINE	(+) 0 €
Montant du téléversement	(=) 0 €

ENVOYER

DECONNEXION

Vous retrouvez les éléments correspondant à votre situation (option, exonération Accre...).

Selon votre date d'immatriculation et le montant de votre chiffre d'affaires est calculée :

- la taxe pour frais de chambre de commerce si vous êtes commerçant ;
- la taxe pour frais de chambre de métiers si vous êtes artisan.

Le montant de la contribution à la formation professionnelle est calculé automatiquement sur votre chiffre d'affaires global (1+2+3).

Choisissez de payer vos cotisations par prélèvement Sepa interentreprises (anciennement téléversement) ou par carte bancaire (accessible dans certaines régions).

Le montant de vos cotisations est prélevé sur le compte bancaire que vous avez mentionné lors de votre inscription. Le prélèvement est effectué à la date d'échéance.

Vous obtenez un certificat d'enregistrement de votre déclaration et de votre paiement.

Chiffres d'affaires

- 1 commerce
- 2 prestations de services
- 3 activité libérale

Dès votre envoi, vous obtenez instantanément un accusé de réception.